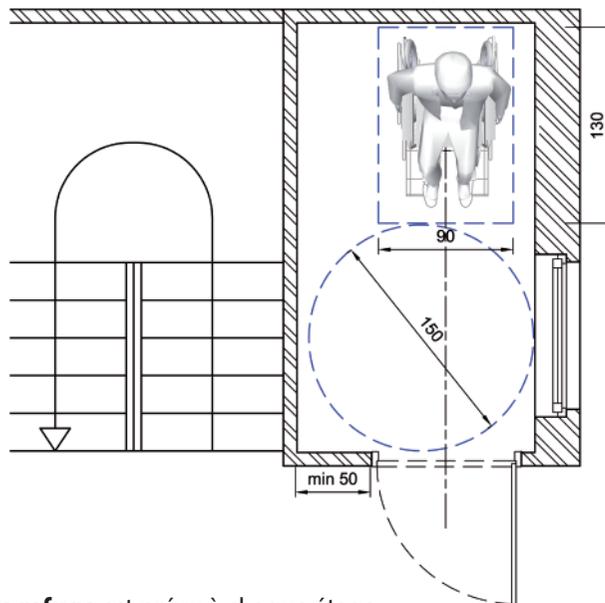


# Comment réaliser une zone de refuge pour la sécurité des personnes à mobilité réduite ?



## Quelques explications :

- Au **minimum une zone ou local de refuge** est prévu à chaque étage.
- La taille de cette zone ou de ce local de refuge sera suffisante pour accueillir tous les visiteurs à mobilité réduite de l'étage, y compris les personnes marchant difficilement ou n'étant pas en mesure d'évacuer le lieu par les escaliers.
- Une **aire de rotation, libre de tout obstacle, de 150 cm** de diamètre **au minimum**, doit être présente devant et derrière la porte.
- **Un espace de 90 cm x 130 cm doit être présent hors cheminement et hors débattement de porte.** Selon la taille du bâtiment et le nombre de personnes en fauteuil roulant accueillies, il faudra réévaluer la taille de la zone de refuge, en ajoutant **un espace de 90 cm x 130 cm par tranche de 50 personnes présentes au niveau concerné.**
- La zone de refuge peut se trouver à l'intérieur du bâtiment ou à l'extérieur : terrasses d'attente comme, par exemple, sur un toit plat ou balcon. Elle sera **située près d'un escalier de secours ou de l'ascenseur pompier** afin que les secours puissent venir chercher les personnes s'y étant réfugiées.
- La zone ou local de refuge possède un **ouvrant en façade** (surface minimale de l'ouvrant : 1/200<sup>e</sup> de la surface au sol du local).
- La zone ou local de refuge est à **l'abri des fumées, des flammes et du rayonnement thermique** ; les murs, plafonds, sols et portes auront un revêtement adéquat (RF30).
- Cette zone ne devra **pas gêner l'évacuation des autres personnes** (hors débattement de porte et hors flux d'évacuation).
- Une zone/local de refuge n'est pas obligatoire si :
  - le bâtiment comporte uniquement un rez-de-chaussée et s'il y a suffisamment de sorties de secours accessibles ;
  - le bâtiment dispose de plusieurs niveaux, mais que ces niveaux disposent d'accès directs vers l'extérieur (terrain en pente, par exemple).

## Caractéristiques indispensables :

- Min. 1 zone de refuge sécurisée à chaque étage
- Suffisamment grande pour accueillir toutes les PMR de l'étage
- Aire de rotation de min. 150 cm de diamètre, libre de tout obstacle
- Espace de 90 x 130 cm + un espace identique supplémentaire par tranche de 50 personnes à chaque niveau
- Près d'un escalier de secours ou d'un ascenseur pompier
- Un ouvrant en façade
- À l'abri des fumées, des flammes et du rayonnement thermique

